

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 30 ) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, M. MIS MME BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. DUMAS; Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, Mme MESLEM, M. PAILLER, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN, MM. MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS ( 8 ) :

Mme AZIHARI mandant a pour mandataire M. ABELIN  
M. BRAILLARD mandant a pour mandataire Mme LAVRARD.  
M. GAILLARD mandant a pour mandataire M. MIS  
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. MELQUIOND  
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MAUDUIT  
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT  
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. PAILLER  
Mme WEINLAND mandant a pour mandataire Mme MERY

EXCUSE ( 1 ) : M. GANIVELLE

Françoise BRAUD a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI**

**OBJET : Modification des statuts du syndicat mixte « eaux de Vienne » - SIVEER**

*La commune de CHÂTELLERAULT est membre du syndicat mixte « Eaux de Vienne - Siveer » et son Comité syndical par délibération du 30 juin 2016, a modifié et approuvé les nouveaux statuts de ce syndicat. Ce projet de modification des statuts intègre essentiellement les objectifs et dispositions de la loi NOTRe ainsi que ses conséquences liées au Schéma départemental de coopération intercommunal au sein d'Eaux de Vienne – Siveer.*

*Les principaux changements introduits par ce projet de modification statutaire sont les suivants :*

- *changements de terminologie :*
  - *Eaux de Vienne-SIVEER au lieu de Syndicat d'eau et d'assainissement de la Vienne*
  - *Comité syndical au lieu d'assemblée générale*
  - *compétence eau potable au lieu de compétence eau*
- *Précision de l'étendue des compétences :*
  - *eau potable (article 5.1 et 5.1.1)*
  - *assainissement collectif (article 5.2)*
- *Suppression du nombre maximal de délégués fixé jusqu'à présent à 8 délégués titulaires par commune ou EPCI (art. 14.1)*
- *Ajout de la mention procédure de représentation-substitution (art. 3.1 ; 3.2 ; 6.1 ; 8 et 14.1)*  
*(ci-joint le tableau exhaustif des modifications)*

## COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

du 27 septembre 2016

n°2

page 2/2

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-5-1, L5711-1 , L 5211-17 et L 5211-20 ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe ;

**VU** l'arrêté inter préfectoral n°2013-D2/B1-018 de février 2013 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat Intercommunal Mixte d'Équipement Rural Département de la Vienne (SIVEER) ;

**VU** l'arrêté inter préfectoral n°2015-D2/B1-025 du 19 août 2015 portant modification de statut du syndicat mixte fermé : Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Vienne

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier les statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne » - SIVEER pour intégrer les modifications législatives

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les statuts du syndicat mixte d' « Eaux de Vienne - SIVEER » ci-joints,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER